



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclomoteurs

Question écrite n° 93181

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'immatriculation des cyclomoteurs mis en circulation avant le 1er juillet 2004. Une réflexion est actuellement menée en collaboration avec le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, quant à la procédure d'immatriculation la mieux adaptée aux véhicules les plus anciens et pour lesquels les propriétaires ne sont pas en mesure de fournir les pièces demandées dans le cadre d'une demande d'immatriculation classique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93181

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12437

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)